

Communiqué de presse
23 Décembre 2014

Accord médico-mutuelliste : des soins de santé de qualité accessibles !

Le Gouvernement fédéral se réjouit de ce qu'un nouvel accord médico-mutualiste ait pu être conclu cette nuit au sein de la Commission nationale médico-mutualiste, sous le présidence de Monsieur Johan De Cock.

Cet accord a pour premier objectif de **garantir la sécurité tarifaire des patients** en fixant les tarifs maximum qui peuvent être réclamés par les médecins qui adhèrent à la convention.

Cet accord est aussi l'aboutissement de longues mais constructives négociations entre représentants des médecins et représentants des mutuelles.

Le Premier ministre Charles Michel souligne, « par la signature de cet accord, les représentants des médecins et des mutuelles ont démontré une nouvelle fois **l'efficacité du modèle de concertation** qui régit notre assurance maladie et qui permet aux acteurs concernés d'être associés étroitement au développement de la politique de santé ».

Maggie de Block, la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique salue également ce premier accord. « Nous pouvons envisager avec optimisme la mise en œuvre, avec la participation active des acteurs concernés, de trois gros chantiers qui sont à l'agenda du Gouvernement : la réforme du financement hospitalier, la réforme de la nomenclature des actes médicaux et la réforme de l'arrêté royal n 78 relatif à l'art de guérir ».

De son côté, le Gouvernement fédéral poursuivra la réalisation de l'accord de Gouvernement, notamment en matière de promotion de la santé et des soins les plus appropriés, en ce compris l'usage rationnel des médicaments, l'usage correct des services de garde et d'urgence, la promotion de l'"evidence based medicine" ainsi que celle du DMG (dossier médical global).

URL source: <https://archive.premier.be/fr/accord-m%C3%A9dico-mutuelliste-des-soins-de-sant%C3%A9-de-qualit%C3%A9-accessibles>